

Ornex

► *infos*

Dossier

LA VÉRITÉ SUR CHARBONNIÈRES

p.7

2. ÉDITO
3. AU FIL DES CONSEILS
4. SERVICE ENFANCE
6. LE POINT
SUR LES TRAVAUX
11. POINTS DE VUE
12. VIE CITOYENNE
13. VIE COMMUNALE
14. INTERCOMMUNALITÉ
15. INFOS PRATIQUES
ET ÉTAT CIVIL
16. À VOS AGENDAS!

Nouveauté 2017

► **INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES
EN LIGNE! page 4**



Édito

Madame, Monsieur, Chers Ornésiens,

Comme la municipalité s'y était engagée, **une nouvelle procédure d'inscription pour les activités périscolaires** a été mise en place par le service Enfance de la commune.

Désormais, les parents des enfants scolarisés dans les deux écoles des Bois et de Villard-Tacon auront tout le loisir de s'inscrire en ligne sur une adresse dédiée bientôt disponible sur le site internet de la commune. À toutes fins utiles, vous trouverez à l'intérieur de ce numéro deux pages explicatives sur les démarches à suivre.

Cette nouveauté, qui devrait permettre d'éviter les longues files d'attente constatées depuis plusieurs années, s'inscrit dans la politique active de simplification administrative et de soutien aux écoles et aux activités périscolaires que nous avons mise en place.

Avec le soutien et le dévouement des personnels du service enfance, nul doute que ces innovations devraient soulager les jeunes parents et leurs enfants dans leur quotidien.

Restant à votre écoute, la municipalité ne cessera de poursuivre ses efforts en ce sens.

LE MAIRE **JEAN-FRANÇOIS OBEZ**

Dear Ornesiens,

The municipality had committed to a new registration procedure for the service periscolaire, this has been put in place by the service Enfance of the municipality.

From now on, the parents of the children attending the two schools École des Bois and Villard-Tacon will have the opportunity to register online at a dedicated address soon available on the municipality's website.

For your convenience, you will find in this issue two pages explaining the steps to follow.

This innovation, which should make it possible to avoid the long queues, observed for several years outside the mairie, is part of the active policy of administrative simplification and support for schools and periscolaire activities that we have put in place.

With the support and dedication of the staff of the service Enfance, without a doubt these innovations should help young parents and their children in their daily lives.

Remaining listening, the municipality will not cease to pursue its efforts to improve services.

Traduction, Mark Toomey

Señora, Señor, Estimados Ornesinos,

Así como nos habíamos comprometido, un nuevo procedimiento de inscripción para las actividades extraescolares a sido establecido por el servicio de infancia del municipio.

De ahora en adelante, los padres de los niños escolarizados en ambas escuelas del municipio tendrán la oportunidad de inscribirse directamente a través de la página web del municipio.

Las personas interesadas encontrarán, dentro de este número, dos páginas explicativas.

Esta novedad, que debería permitir evitar las colas interminables que conocemos desde hace varios años, se inscribe en la línea de simplificación administrativa y de apoyo a las escuelas y a las actividades extraescolares que hemos establecido.

Con el apoyo y la devoción del personal del servicio de infancia, no hay duda que estas innovaciones deberían aliviar el día a día de padres y niños.

Quedándose a su escucha, la municipalidad no dejará de seguir esforzándose en este sentido.

► Budget primitif 2017: des projets d'envergure

Le Conseil municipal, dans sa séance du 13 février 2017, a adopté le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017. À fiscalité communale constante, ce budget est marqué par une priorité accordée à l'investissement.

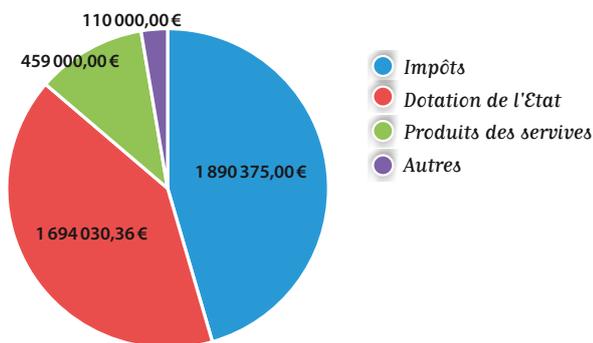
	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	4 153 405,36 €	4 153 405,36 €
INVESTISSEMENT	2 949 392,56 €	2 949 392,56 €
TOTAL	7 102 797,92 €	7 102 797,92 €

Le budget prévoit le financement de projets significatifs pour les Ornésiens, comme la création du service de police municipale, le commencement des travaux de sécurisation du centre-bourg, ou encore l'achèvement des travaux de la route de Brétigny.

Les recettes

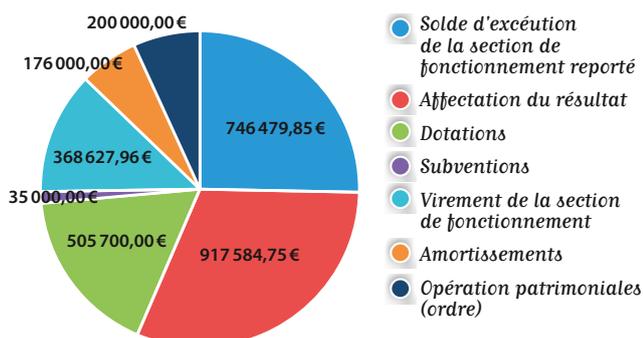
En 2017, les recettes fiscales sont sensiblement supérieures à celles de 2016. En effet, la Compensation financière genevoise (CFG) augmente légèrement, ainsi que la taxe d'habitation, compte tenu de l'augmentation de la population.

Recettes de fonctionnement



Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) reversé à la commune est évalué à 153 000 €.

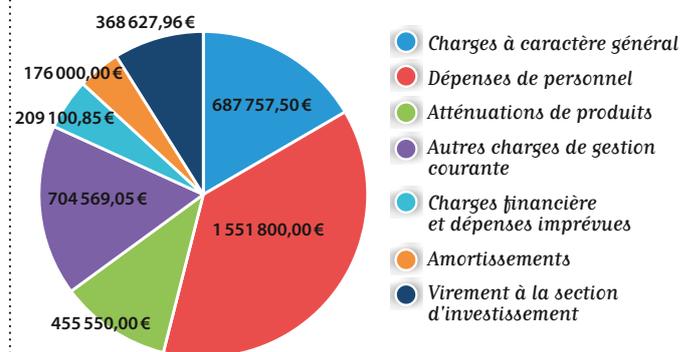
Recettes d'investissement



Les dépenses

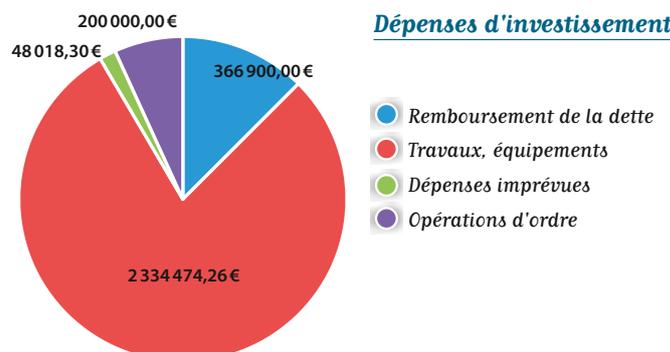
Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse par rapport au budget précédent. En 2017, il s'équilibre à 4 153 405,36 €. Les dépenses de personnel, en légère augmentation, tiennent compte de la création du service de police municipale.

Dépenses de fonctionnement



Le budget 2017 fait la part belle aux investissements. Les projets, outre ceux concernant les gros chantiers du centre-bourg et de Brétigny, visent à améliorer le bien-être des habitants, en continuant à développer les cheminements cyclables, en créant de nouvelles aires de jeux pour nos enfants et adolescents, ou encore en aménageant des jardins communaux.

Dépenses d'investissement



► Activités périscolaires : inscrivez-vous en ligne!

Pour faciliter vos inscriptions au service périscolaire (périscolaire du matin, du soir, restauration scolaire, NAP et transport de l'école des Bois) **les préinscriptions en ligne seront ouvertes du 5 au 11 juin 2017 sur www.ornex.fr** (rubrique: Vivre à Ornex > Écoles et Enfance). Une fiche informative sur la démarche de préinscription en ligne sera distribuée dans les cartables début mai et sera téléchargeable sur le site de la mairie.

Pour toutes informations, difficultés, n'hésitez pas à contacter les directeurs périscolaires des écoles via leurs nouvelles adresses électroniques :

- École des Bois : **Romain**
periscolaire.bois@ornex.fr / 07 86 67 71 88
- École de Villard : **Pauline**
periscolaire.villard@ornex.fr / 06 48 57 65 37

L'inscription définitive vous sera confirmée par courriel le 14 juin au plus tard.

► Accueil de loisirs - été 2017

Autre nouveauté, les préinscriptions pour les activités proposées par l'accueil de loisirs s'effectuent désormais elles aussi en ligne sur www.ornex.fr (rubrique : Vivre à Ornex > Écoles et Enfance > Accueil de loisirs). Pour cet été, vous pourrez également préinscrire vos enfants en ligne du 5 au 11 juin 2017 ; l'inscription définitive vous sera confirmée par courriel le 14 juin au plus tard. **L'équipe de direction vous propose du 15 au 22 juillet 2017, un séjour inédit « Culture et Sport » pour les 9-11 ans !**

► Ornex Wild West Show

Le samedi 27 mai de 14h à 18h, partez à la conquête du Far West! L'accueil de loisirs d'Ornex vous accueille (salle René Lavergne) pour une après-midi country. Stands de jeux en bois, jeux country et spectacles pour petits et grands de 14h à 18h, petite restauration sur place.

Horaires des services périscolaires

Périscolaire du matin :	7h30-8h30
Périscolaire du midi :	11h30-13h30
Périscolaire du soir :	16h30-18h30
NAP école des Bois :	jeudi de 13h30 à 16h30
NAP école de Villard :	vendredi de 13h30 à 16h30



L'accueil de loisirs des vacances d'été

Du lundi 10 juillet au vendredi 11 août 2017
Inscription à la journée de 8h à 18h30, repas compris
Accueil de 8h à 9h30 et départ entre 17h et 18h30



► **Primo-scolaires : nouvelles inscriptions**

Pour les primo-scolaires, les inscriptions se déroulent en deux étapes, tout d'abord une préinscription à la mairie, ensuite l'inscription auprès de l'école. **Pour les enfants déjà scolarisés, aucune démarche spécifique n'est à effectuer à la mairie.**

Les préinscriptions en mairie

Le service scolaire de la mairie vous accueille du 10 au 14 avril 2017, de 9h à 12h et de 14h à 17h pour les préinscriptions scolaires.

Sont concernés :

- les enfants pas encore scolarisés nés en 2014 ou avant,
- les nouveaux arrivants dans la commune.

Pièces à fournir à la mairie pour la préinscription :

- pièce d'identité du responsable légal,
- justificatif de domicile.

Un certificat de préinscription vous sera délivré.



Les inscriptions dans les écoles

Une fois que ces préinscriptions sont faites, vous pouvez inscrire vos enfants, munis de votre certificat de préinscription, auprès des directeurs des écoles :

- **École des Bois** : mardi 9 mai de 8h à 16h et mercredi 10 mai de 8h à 13h. En dehors de ces horaires, merci de prendre rendez-vous par téléphone au **04 50 40 92 24**.
- **École de Villard** : jeudi 4 mai, vendredi 5 mai, jeudi 11 mai, vendredi 12 mai, vendredi 19 mai. Les horaires sont les suivants : les jeudis après-midi de 13h30 à 16h30 et les vendredis matin de 8h30 à 11h30. Prendre rendez-vous au préalable par mail à l'adresse suivante : **ce.0011412e@ac-lyon.fr**.

Pièces à fournir :

- livret de famille,
- carnet de santé de l'enfant,
- certificat de préinscription délivré préalablement par la mairie,
- certificat de radiation en cas de changement d'école.



► **Accotement à Maconnex : dans l'attente du BHNS**

Compétence départementale, l'aménagement de l'accotement situé en face des Arcades, au pied d'un ensemble immobilier fraîchement livré, le Five, est suspendu à la réalisation des travaux de la nouvelle ligne de bus à haut niveau de service. **Dans l'attente, la commune a obtenu des autorités en charge du dossier la réalisation prochaine d'un trottoir provisoire et d'un terre-plein engazonné.** Pour mémoire, le permis de construire du Five a été délivré par délégation par l'ancien maire de la commune, Jacques Mercier, le 3 décembre 2013.



► **Intervention mise à jour des plans réseaux eaux pluviales et fontaines**

Dans le cadre d'une mise à jour des réseaux d'eaux pluviales, **le bureau d'étude Sopreco effectuera des relevés topographiques dans les regards d'assainissement au cours des mois de juin et juillet.** Les véhicules Sopreco sont équipés de gyrophares et panneaux tricolor permettant une visibilité à distance, suivant les recommandations en vigueur. Une série de cônes de chantier complète le balisage et sécurise les regards mis à découverts.

► **Travaux rue de Brétigny**

Suite à la réunion de concertation avec la population en date du 7 mars dernier concernant la poursuite des travaux de sécurisation de la route de Brétigny, la municipalité procédera, pendant une semaine lors de la première quinzaine d'avril, à **un essai grandeur nature pour la réalisation d'un rétrécissement de chaussée.** La municipalité prie les riverains de bien vouloir l'excuser pour la gêne occasionnée.



► **Requalification du centre historique : début des travaux**

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécommunication) dans le centre historique ont débuté et se prolongeront jusqu'au mois de juin. Dans la foulée, les travaux d'aménagement de voirie relatifs à la sécurisation de la traversée de la RD 1005 se poursuivront jusqu'au mois de septembre.

Conséquence de la réunion d'information et de concertation en date du 9 mars dernier, **plusieurs suggestions formulées par l'assistance pour améliorer le projet initial ont d'ores et déjà été prises en compte :** abaissement de la hauteur des candélabres, maintien de deux passages piétons. Les services de l'architecte des bâtiments de France ont quant à eux été saisis pour améliorer la sécurité des accotements (bornes).

La vérité sur Charbonnières

Retour sur une catastrophe urbanistique évitée de justesse.

Resté dans les cartons — et pour cause — depuis les élections, le projet d'aménagement du secteur des Charbonnières porté par l'ancienne municipalité n'avait jamais été présenté dans ses détails à la population. Vantée comme une opération urbanistique exemplaire, l'opération de 350 logements, peu respectueuse de la haie de chênes classée, prévoyait la construction d'une centaine de logements au contact du quartier de Bėjoud, la création d'un pôle commercial concurrent aux Arcades, le bétonnage d'une zone potentiellement concernée par un corridor écologique.

Un désastre environnemental

Vu depuis les bois et la rue des Charbonnières, le projet porté par l'ancienne équipe municipale et son maire (Europe Écologie Les Verts) prévoyait, de part et d'autre de la haie de chênes classée, la construction d'une dizaine de blocs, d'une hauteur comprise entre RDC+2 étages+attique et RDC+3 étages+attique. Entre la ferme de la Courtaraye, située au milieu du projet en bord de route et la rue des Bougeries, à l'emplacement d'une zone potentiellement concernée par un corridor écologique, le projet combinait la construction d'une

nouvelle gendarmerie et la création de 93 logements en R+2 étages au contact immédiat de la zone pavillonnaire constituée par le lotissement des Ducs de Savoie. Plutôt que d'envisager l'aménagement immédiat de ce secteur, la majorité municipale actuelle a préféré s'en remettre, comme il se doit, aux conclusions de l'étude environnementale diligentée par la Communauté de communes du Pays de Gex sur l'identification des passages de la grande et de la petite faune sur le territoire (date prévue pour le rendu de l'étude : printemps 2017). ▶



Une conception urbanistique obsolète

Directement inspiré des opérations de promotion immobilière des années 70 et 80, l'aménagement défendu par l'ancienne majorité municipale associait la création de logements et la construction d'équipements publics « posés » le long de la RD 1005 : une gen-

darmierie, un pôle commercial concurrent des Arcades (Maconnex) surmonté de deux étages de logements, soit RDC+2 étages+attique en façade.



Un projet immobilier de plus

Comme le montre le document ci-contre, le projet, aujourd'hui abandonné, consistait essentiellement dans la juxtaposition de produits immobiliers à destination de la clientèle privée.



ORNEX
Tableau récapitulatif des surfaces

Bat.	Nb. niveaux	Nb. logts du bât.	SHON brute totale	Surface Taxable totale	SHAB totale	Surface Plancher totale
A	R+3+att.	21	1808	1094	1490	1524
B	R+2+att.	16	1445	1310	1152	1179
C	R+2+att.	16	1445	1310	1152	1179
D	R+2+att.	16	1445	1310	1152	1179
E	R+2	12	1132	1036	779	932
F	R+2+2att.	19	1519	1369	1064	1232
G	R+2+2att.	19	1519	1369	1064	1232
H	R+2+2att.	19	1519	1369	1064	1232
I	R+2+2att.	19	1519	1369	1064	1232
J	R+2+2att.	19	1519	1369	1064	1232
K	R+2+att.	22	1480	1272	2645	2702
L	R+3+att.	17	1381	1220	1071	1008
M	R+2+att.	16	1445	1310	1152	1179
N	R+2+att.	18	1086	938	822	844
O	R+2	21	2424	2222	1720	1099
P	R+2+att.	18	1086	938	822	844
TOTAL		295	25732	23405	19277	20818

SHON PC totale :
22 970 m²
Surface de Plancher totale :
20 818 m²
SHAB totale :
19 277 m²

Un nouveau projet à taille humaine

Détaillé dans notre numéro du mois d'octobre 2015 (www.ornex.fr > [page d'accueil mairie/bulletin municipal](#)), le nouveau projet d'aménagement du secteur, dont les gabarits ne dépassent pas

RDC+2 étages+double attique, a été entièrement revu par un architecte renommé, spécialisé dans les réalisations à Haute Qualité Environnementale (www.patriarche.fr).



Une intégration environnementale optimale

Ramené à 150 logements, contre 350 initialement, le nouveau projet, respectueux des prescriptions environnementales, s'articule désormais autour d'une voirie principalement dédiée à la mobilité douce

(liaison des hameaux au centre-bourg par la voie des Tattes et la future vélo-route en direction des collège et lycée). Entre l'école des Bois et la haie de chênes doivent prendre place les locaux de la gendarmerie. ▶



Ce que prévoit le projet en termes d'équipement publics

Outre le maintien des locaux de la gendarmerie sur le territoire communal, le projet actuel prévoit le cofinancement par l'aménageur privé de plusieurs équipements publics structurants. Négocié par la Communauté de communes du Pays de Gex, compétente en la matière, le PUP (voir encadré) mis en place fixe la participation financière de l'aménageur pour la construction d'une crèche publique de 10 berceaux,

la participation forfaitaire à la création d'une nouvelle ressourcerie / déchetterie ainsi que le cofinancement d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif, du renouvellement/renforcement des réseaux d'eau potable et électrique, et du réaménagement et la sécurisation de l'accès routier au site. **Les recours contentieux suspendent de facto la réalisation de ces équipements.** ▶



Qu'est-ce qu'un PUP ?

Le Projet urbain partenarial, ou PUP, est un outil de financement des équipements publics, créé en 2009, codifié aux articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme et renforcé par la loi ALUR du 24 mars 2014. Il permet aux communes d'assurer le préfinancement d'équipements publics nécessaires à une opération d'aménagement ou de construction par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la conclusion d'une convention.



► *Oui à la concertation*

Les 7 et 9 mars derniers, les Ornésiennes et les Ornésiens étaient conviés à deux nouvelles réunions publiques de concertation, la première concernant la poursuite des travaux de sécurisation de la route de Brétigny à Villard-Tacon, la seconde la sécurisation de la traversée de la RD 1005 (première phase de requalification du centre-bourg).

Moments d'échanges privilégiés par la municipalité, les réunions de concertation constituent, en même temps qu'un exercice pratique démocratique exemplaire, l'un des éléments essentiels à la réussite des projets nécessaires à la collectivité.

Elles étaient utilement une élaboration souvent longue, alourdie par des procédures administratives multiples et complexes, en y introduisant une expérience du quotidien que rien ne peut remplacer. Le diable étant dans les détails, on ne peut que se féliciter des remarques, utiles et constructives, que permettent ces moments privilégiés d'échanges.

Soigneusement notées et répertoriées, vos remarques, chaque fois que cela est possible, seront intégrées pour permettre une réalisation optimale de projets avant tout conçus pour l'amélioration de votre quotidien.

Les membres de la liste «Ornex demain»



► *Liste OUI: la vérité alternative comme mode de communication*

OUI, Mesdames, Messieurs, il est nécessaire de lire *Ornex Info* entre les lignes notamment en ce qui concerne les informations budgétaires. La réduction d'un quart de la dette communale affirmée à 2 reprises dans l'édition du début d'année par le maire n'est pas le résultat d'une gestion financière extraordinaire ou différente que précédemment mais simplement et uniquement en raison de l'extinction naturelle d'anciens emprunts en 2016 et de la répartition du solde à rembourser sur un plus grand nombre d'habitants ! De même, certaines dépenses de fonctionnement ont été surévaluées dans le budget 2017 et nous pouvons déjà vous affirmer que le maire vous fera sa promotion l'année prochaine sur le fait que les dépenses de fonctionnement ont été parfaitement contrôlées (ce qui est la moindre des choses) et qu'il aura dégagé un excédent de fonctionnement important !

Ces ficelles sont un peu grosses pour notre équipe qui a géré la commune à l'euro près tout en réalisant de nombreux aménagements majeurs (école 2, salle plurivalente, RD1005...).

Il en est de même pour l'affirmation au nom des engagements de la suppression de la majoration de la taxe d'aménagement sur le secteur de Villard-Tacon. Elle a pourtant été reconduite pendant 2 ans. Le respect des engagements oui mais le pragmatisme d'abord ! Nous avons voté cette taxe majorée sur tous les nouveaux aménagements au moment de la construction de la nouvelle école. Dans un quartier qui a pris de la valeur grâce à cet équipement public, cette taxe a permis de limiter les emprunts (chers) en générant des recettes sur les transactions. Elle devait être supprimée une fois tous les terrains constructibles du secteur vendus. C'est le cas en 2017.

Nous trouvons mesquin qu'au niveau communal, plus près des habitants et pas très complexe à gérer, la vérité soit manipulée. Alors M. le maire un peu d'éthique maintenant à mi-mandat ?

Les élus de l'opposition: Jacques Mercier, Christa Folger, Jacques-Antoine Duret, Bruno Leray, Joëlle Dazin, Dominique Ganne.

► Jardins familiaux



© Fotolia

La commune d'Ornex a créé des jardins familiaux pour permettre aux Ornésiennes et Ornésiens résidant en appartement de cultiver un potager.

Soixante-seize parcelles seront attribuées, sur remise du dossier d'inscription

complet à la mairie, dans la limite des places disponibles. Chaque jardinier, ayant préalablement fait sa demande, se verra remettre des planches pour aménager sa ou ses parcelles, délimitées par des piquets, et un coffre pour le rangement de ses outils. Les jardins familiaux sont équipés de deux fontaines, de deux composteurs et d'une boîte à graines. L'ensemble de ses équipements a été pris en charge par la commune. Un bon début à nos jardiniers en herbe et un printemps ensoleillé et fleuri à tous !

► Des haies limitées à 2 mètres

Les propriétaires riverains des voies publiques et des voies privées ouvertes à la circulation publique doivent veiller à ce que leurs plantations restent toujours contenues dans les limites de leur propriété et ne dépassent pas 2 mètres de hauteur. **Le non-respect de la loi peut s'avérer particulièrement dangereux** lorsque la circulation sur les trottoirs est empêchée, que les fils conducteurs aériens (EDF, France Télécom) sont touchés, ou que les panneaux de signalisation routière sont masqués.



► Nuisances sonores

❶ **L'utilisation des appareils de bricolage et de jardinage** susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... sont interdits en dehors des plages horaires autorisées par arrêté préfectoral :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

❷ **L'utilisation d'appareils électroménagers** susceptibles d'entraîner une gêne pour le voisinage à des heures indues (chaîne- hifi, télévision, ordinateur, machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle, aspirateur) est également proscrite.

❸ **Le tapage nocturne (22h à 7 h) et diurne (7h à 22h)** – musique, cris, etc. – est passible, en cas de récidive, d'une contravention de 3^{ème} classe allant jusqu'à 450 €.

❹ **Le tir intempestif** de pétards, de feux d'artifice, les concerts de klaxon, etc., sont soumis aux mêmes obligations.



► Ornex and Co'z

Vous avez manqué la première édition ? **Courir sans Borne, c'est reparti !** Course pédestre de 10 km, marche nordique de 10 km et marche en famille de 5 km. **Rendez-vous dimanche 21 mai 2017 à 10h à la salle René-Lavergne.** Cette course au départ d'Ornex sillonnera le bois d'Ornex, les vignes de Collex-Bossy, et suivra les bornes frontière franco-suisse. Sportive et solidaire, la course permettra de soutenir les associations Zoé4life et Arc-en-ciel qui viennent en aide aux enfants atteints d'un handicap ou d'une grave maladie.

► Inscriptions : www.courirsansborne.com

► Évasion Beauté

L'institut de beauté Évasion Beauté a ouvert ses portes début janvier à Ornex. **Héloïse Grange, esthéticienne diplômée**, propose épilations, soins du visage, soins du corps, manucure, pose d'extensions de cils... Elle utilise des produits naturels, à base d'huile essentielle, d'hydrolats de plantes. Pour votre premier soin, vous pouvez profiter de 10% de remise. Rendez-vous sur le site internet www.evasionbeaute01.fr ou par téléphone au **06 72 06 01 06**.

► **755, rue des Genève - 01210 Ornex**

✉ helo.grange@gmail.com



Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 15h

► Les Relais Assistants maternels du Pays de Gex



Sous l'égide de la Communauté de communes, le Pays de Gex dispose de quatre RAM (Relais Assistants maternels), à Ferney-Voltaire, Gex, Saint-Genis-Pouilly et Thoiry. Lieux d'accueil et d'informations gratuits dédiés à la petite enfance, **les RAM s'adressent aux parents ou futurs parents, pour toutes les questions relatives aux différents modes de garde existant sur le territoire.** Il est également, pour les assistants maternels ou gardes à domiciles, un lieu d'accueil et de partage d'expériences. Au sein du RAM, les enfants peuvent participer à des activités d'éveil, rencontrer d'autres enfants et ainsi se préparer en douceur à la vie en collectivité.

► **RAM de Ferney-Voltaire**

☎ **04 50 56 78 34** ✉ ramferney@ccpg.fr

► *La politique volontariste en matière de santé*

Les communes de Ferney-Voltaire, Ornex et Prévessin-Moëns ont collaboré pour produire une page commune nommée « Territoire ». Celle-ci a pour but de présenter des projets communs mis en place par le Sivom de l'Est gessien.

Le plan d'action du Sivom pour renforcer l'offre de soins de premier recours

Dès 2014, les communes du Sivom se sont mobilisées suite à l'alerte de professionnels de santé du territoire pour travailler sur une stratégie de renforcement des soins médicaux de premier recours. Le but ? Lutter contre la désertification médicale plus préoccupante chaque année du fait de la croissance démographique. Un diagnostic réalisé par un cabinet indépendant la même année a confirmé qu'il existait des carences en matière de médecins généralistes, mais aussi de kinésithérapeutes et d'infirmières.

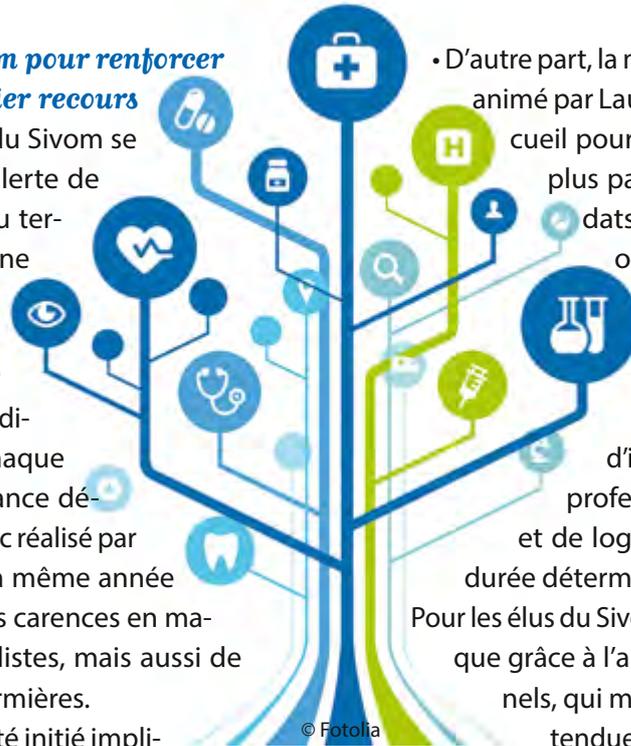
Un travail collectif a alors été initié impliquant élus et professionnels de santé autour de trois axes : promouvoir le territoire et sa dynamique auprès de futurs candidats à l'installation, accompagner l'installation et le démarrage d'exercice de professionnels de santé et faciliter la constitution d'une communauté de soignants, et permettre l'intégration de nouveaux professionnels en son sein.

Ce travail a permis la définition d'un plan d'action pour nourrir la stratégie de soutien à l'offre de soins sur le territoire du Sivom.

Tour d'horizon des actions

Le plan d'action voté par le Sivom en septembre 2015 s'articule autour de deux volets :

- D'une part, une campagne de communication, de promotion du territoire et de mobilisation des partenaires de santé avec la réalisation et la diffusion large d'une plaquette aux acteurs de santé (facultés, écoles, organisations professionnelles), la parution d'une newsletter mensuelle, l'organisation de rencontres périodiques, un soutien au recrutement local...



- D'autre part, la mise en place du guichet unique animé par Laura Millard, véritable point d'accueil pour les professionnels de santé et plus particulièrement pour les candidats à l'installation qu'elle reçoit, oriente et accompagne. Selon leur profil et leurs besoins, ceux-ci pourront bénéficier d'un soutien administratif et logistique, de mise en relation, d'information sur les opportunités professionnelles (locaux d'exercice) et de logements passerelles (pour une durée déterminée et avec un loyer attractif). Pour les élus du Sivom, ces actions ne sont efficaces que grâce à l'appui sans faille des professionnels, qui malgré des conditions d'exercice tendues s'attachent à proposer à notre

territoire une haute qualité de services. Avec un nouveau médecin généraliste et un kinésithérapeute installés en 2016, la stratégie de soutien à l'offre de soins de premier recours porte déjà ses fruits.

Les atouts de notre territoire, deux structures de santé performantes

- Le pôle de santé pluriprofessionnel avec un cabinet de 5 médecins généralistes, un centre de soins infirmiers, un pédicure-podologue ainsi que des pharmaciens.
- Un réseau actif de kinésithérapeutes.
- Les deux structures sont localisées au :
13, chemin du Levant - 01210 Ferney-Voltaire.

La Communauté de communes participe aussi

La Communauté de communes du Pays de Gex a signé en 2016 un contrat local de santé avec l'Agence régionale de Santé, la CPAM et les centres hospitaliers locaux pour améliorer l'accès aux soins de premier recours aux soins spécialisés (le Sivom est un territoire pilote), attirer de nouveaux professionnels et améliorer le parcours des personnes en situation de dépendance.

MAIRIE

45, rue de Bėjoud - 01210 Ornex

Tél. 04 50 40 59 40

mairie@ornex.fr • www.ornex.fr

- Lundi - mercredi - jeudi - vendredi : 8h30-12h et 14h-18h
- Mardi : 14h - 18h (fermée le mardi matin).

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU - Urgences médicales

18 POMPIERS

Plate-forme téléphonique de Bourg-en-Bresse

112 ACCIDENT OU AGRESSION

De tous les portables sur le territoire européen

17 GENDARMERIE

Ouverture de la gendarmerie : du lundi au samedi, 8h-12h / 14h-18h ; dimanche, 9h-12h / 15h-18h

SAPEURS-POMPIERS 04 50 40 66 84
Rens. administratifs du CS de Prévessin-Moëns

Services sociaux

• **ASSISTANTE SOCIALE**

(DGAS) sur rendez-vous

04 50 40 73 41

• **CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE**

789, avenue de Vessy - Ornex

04 50 42 89 87

Permanences : lundi 12h-14h et mardi 11h-14h

• **POINT D'ACCÈS AU DROIT**

148, rue du Commerce - 01170 Gex

04 50 41 35 86

• **CAF DE L'AIN**

0 810 25 01 10 (prix appel local) et www.caf.fr

Collecte des déchets sur la commune

- **Lundi matin** : ramassage des ordures ménagères, dépôt des conteneurs la veille au soir.
- **Mardi matin** : ramassage des conteneurs de tri sélectif pour les immeubles uniquement.

Déchetteries

• **Saint-Genis-Pouilly** : 04 50 42 09 41

• **Versonnex** : 04 50 42 74 74

Horaires d'ouverture d'été (de mars à octobre) : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h55 et de 13h30 à 17h55 ; le samedi de 8h30 à 16h50 ; le dimanche de 9h à 11h50.

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

• **Allô Encombrants** : 04 50 20 65 86

• **Collecte** :

AGCR - St-Genis-Pouilly : 04 50 28 20 50

Croix-Rouge - Prévessin-Moëns : 04 50 42 40 35

Emmaüs - Annemasse : 04 50 39 34 96

Multi-accueil

• **LA FARANDOLE**

1, avenue Voltaire - Ferney-Voltaire

04 50 56 50 87

• **LES PETITS ÉLECTRONS**

83, rue des Aculats - Prévessin-Moëns

04 50 40 08 46

• **LES P'TITS GALLOPINS** (crèche privée)

59, rue de l'Avenir - Ornex

04 50 99 94 38

Médical et paramédical sur la commune

• **MÉDECINS GÉNÉRALISTES**

D^r Paul Blunier - Les Arcades d'Ornex

04 50 40 42 41

D^r Claudie Thiry - 755, rue de Genève

04 50 40 10 40

• **DENTISTES**

D^r Merchad Elmi et D^r Amandine Assi Kacou

33, rue de Villard

04 50 40 40 26

• **OSTÉOPATHE**

Nicolas Fiévet - 755, rue de Genève

06 52 04 31 26

• **ÉTIOPATHE**

Charlène Lacroix - Les Arcades

04 50 40 65 73

• **PODOLOGUE-PÉDICURE**

Mireille Fradin-Bonnebault

244, rue du Docteur-Durand

04 50 40 45 78

• **PSYCHOLOGUES**

Michelle Jourdan

06 85 14 98 29

Natalya Slobodina-Demunck

06 68 15 88 99

• **PHARMACIE**

D^r Sophie Delorme Duret

04 50 40 53 86

• **PHARMACIE DE GARDE**

3237

• **CENTRE DE SOINS INFIRMIERS**

Maison Saint-Pierre - 9, rue de Genève

04 50 40 53 20

Permanences : du lundi au samedi de 11h à 12h.

Que tous nos vœux de bonheur accompagnent ces nouveaux-nés et leurs familles

15/09/2016 : Aly JLASSI

06/01/2017 : Ardy William ISMAIL

22/02/2017 : Selma, Lyna TARIKI

Toutes nos félicitations aux mariés

04/02/2017

Jean Mamadou MERCIER et Élodie, Laure, Cécile BISCHOFF

N'oublions pas ceux qui nous ont quittés

10/02/2017 : Ruth GEISER épouse ZBINDEN

14/02/2017 : Elisabeth Marguerite MULLER

21/02/2017 : Jocelyne MENDEZ

26/02/2017 : Denise Yvonne POUDENAS

10/03/2017 : Oliver Daniel CONTEL

11/03/2017 : Louise VANNIER

★ **Festival Tôt ou T'Arts**

MARDI 13 JUIN 2017 À PARTIR DE 18H30

Le centre socioculturel de Gex *Les Libellules* organise dans le cadre du festival Tôt ou T'Arts une soirée à Ornex le mardi 13 juin 2017 à partir de 18h30 sur le city-stade (à côté de l'école des Bois). Entrée libre.

- **Apéro musical** à 18h30, 19h45 et 21h15 avec Waffle Makes Blues!
- **19h : vibrez avec LUrLUBERLUE et Cie!** Dotée d'une énergie débordante, LUrLUBERLUE, vous emmène avec elle pour un voyage acrobatique de haute voltige, où la prouesse technique est colorée d'une bonne dose de fantaisie et d'humour (40 mn).
- **20h15 : magie burlesque avec Emilo et Crapulino** de la compagnie la Trappe à ressorts (50 mn).

TÔT OU T'ARTS Festival des Arts de la Rue



► **Festival Tôt ou T'Arts : du mercredi 7 juin au samedi 17 juin 2017 - www.totouarts.net**

► **Élections présidentielles et législatives**

Les élections présidentielles auront lieu **les dimanches 23 avril et 7 mai 2017**.

Les élections législatives, **les dimanches 11 et 18 juin 2017**.

Les électeurs inscrits sur les listes électorales sont invités à se rendre, munis d'une pièce d'identité, **à la salle René Lavergne de 8h à 19h**.

► **Concert de l'ensemble Jean-Philippe Rameau Samedi 13 mai, 20h, à l'église**

Le chœur classique de l'ensemble Jean-Philippe Rameau dirigé par Malgorzata Digaud, accompagné à l'orgue par Ivan Rodriguez-Exposito, donne du 12 au 21 mai une série de récitals a capella dans sept églises du Pays de Gex. Au programme de cette démarche originale destinée

En Bref

à valoriser le patrimoine gessien, des œuvres de Rameau, Haendel, Rachmaninov, Duruflé, etc. Le récital ornésien sera précédé d'une brève présentation de l'histoire de l'église par Olivier Guichard, historien. Entrée libre, collecte. info@jeanphilipperameau.org www.jeanphilipperameau.org

► **Tous en scène!**

Samedi 20 mai 2017 à partir de 19h30, salle René Lavergne La compagnie Tous en scène revient cette année avec la pièce « Le Trou de la sécu » de Jean-Paul Cantineaux. Infos : communication@ornex.fr www.ornex.fr

► **Le désormais traditionnel rassemblement autos-motos anciennes de Ferney-Voltaire aura lieu le dimanche 4 juin 2017 de 11 h à 18h.**

Rendez-vous vers 9h à la salle René Lavergne pour le départ d'une ronde à 9h30.

Exposition à partir de 11h, avenue Voltaire à Ferney, avec pour la première fois des voitures électriques.

Concert, petite restauration et buvette.

Renseignements :

04 50 40 18 54

www.ferney-voltaire.fr

► **Le cross de l'école des Bois aura lieu le samedi 10 juin 2017 à partir de 14h** et sera suivi d'un **color run** festif et familial!

► **Fête de l'école de Villard Samedi 17 juin 2017.**

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Isabelle Goudet, Evelyne Husselstein, mairie de Prévessin-Moëns, CCPG, Ornex and Co'z, centre socioculturel Les Libellules.

Crédit photographique :

CCPG, mairie d'Ornex, Lou Jacquemet, PRIAMS Annecy, Ornex and Co'z

Responsables de publication :

- **Directeur :** Jean-François OBEZ, maire, et Isabelle GOUDET, Directrice générale des Services.
- **Rédacteurs :** Olivier GUICHARD, 1^{er} adjoint, et Mélissa GAY.